

venant des maisons Duchamp et allèrent contre le lieu appelé le treyve-Morel, auquel lieu le dict cappiteyne et ses soldarts estoient arrêtés. Auquel cappitaine le dict seigneur de Montmallas dict à auite voys par tels mots : « Mon cappiteyne, parlez à moy à la foy. Ont ne vous veus point faire de mal ; je vous prie montrez moy vos commissions. » Lequel cappiteyne dict qu'il n'en feroit rien, et ce disant se recula de sept ou huict pas portant ung tobache ou rondache au poin, et dict à ses soldarts par tels mots : Sus, soldarts, prenez courage, arquebouziers de main en main, ventre-Dieu, tues, tues tout, et tirarent envyron douze ou quinze coups d'arquebouze contre le dict seigneur de Montmallas, ses serviteurs et aultres assistans, et près s'en allèrent contre le treyve des Bussières ; comme il a dict et plus n'en dépose et n'a signé sa déposition pour ne scavoir escrire. »

« André fils de Claude Picard de Dénicy. » (Déposition semblable déclarant qu'arrivé aux maisons Duchamp il s'en va à Dénicy en la maison de son père, et signe sa déposition.)

« Pierre de la Mercery, dict Combrichon, laboureur de la paroisse de Dénicy, aagé de trente ans ou envyron, adjourné par le dict Menestry sergent, comme il nous a rapporté de vive voix, lequel de la Mercery par serment fait aux saintcs Evangilles dict et dépose sur le contenu de la plaincte et dénonciation sus escripte, circonstances et dépardances d'icelles, scavoir que, hier dimanche, envyron l'heure de dix à unze heures de mattin, il alla en la paroisse de Coigny tirant contre Corcelles (10) au devant de

---

(10) Corcelles, terres et maisons qui, au siècle dernier, sont mentionnées comme fief dans les almanachs de Lyon.

En 1699, Marc de St Georges, fils légitime et naturel (*sic*) de Antoine